



UNOPS



Réunion commune 2018 des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM

Document d'information – Sujet 3

« Surmonter les inégalités au sein des pays et d'un pays à l'autre, notamment l'inégalité des sexes, pour réaliser les objectifs de développement durable – atteindre en priorité les populations les plus pauvres et les plus vulnérables »

Le présent document permettra de fournir des informations sur le sujet susmentionné aux participants de la séance de l'après-midi de la Réunion commune des Conseils de direction du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM du 1^{er} juin 2018.

I. INTRODUCTION

1. Les inégalités – qu'elles soient liées à l'âge, au sexe, au handicap, à la race, à l'appartenance ethnique, à l'origine, à la religion, au statut économique ou autre – sont interconnectées et persistent au sein des pays et d'un pays à l'autre. Les inégalités freinent la prospérité sociale, économique et environnementale, dénaturent les systèmes de gouvernance démocratique, sont susceptibles d'alimenter les conflits, et entravent la réalisation des droits fondamentaux.
2. La tendance à la concentration des revenus et de la richesse ne semble cependant guère s'inverser. En effet, malgré une diminution de la pauvreté sans précédent et une croissance rapide observée dans les économies émergentes, les inégalités de revenus ont augmenté dans presque tous les pays depuis 1980. Ces 25 dernières années, le revenu journalier moyen des 20 % les plus pauvres dans le monde a sensiblement moins augmenté [0,79 dollar] que celui des 80 % restants [8,91 dollars]. Ces 40 dernières années, l'augmentation des inégalités de revenus et les importants transferts de richesses du public au privé ont contribué à un accroissement important des inégalités de richesses. Si la tendance actuelle se confirme, il est estimé que les 1 % les plus riches contrôleront près de 66 % des richesses mondiales d'ici à 2030.
3. Les nombreuses dimensions de l'inégalité sont étroitement liées. Par exemple, l'analyse de 35 pays disposant de données ventilées suffisantes montre que les femmes âgées de 20 à 24 ans issues de ménages riches sont bien moins susceptibles de se marier (ou de vivre en concubinage) avant l'âge de 18 ans et nettement plus susceptibles d'achever leurs études que les femmes vivant dans des ménages pauvres. Une fille née au sein d'un ménage pauvre et contrainte au mariage précoce est plus susceptible d'abandonner l'école, d'avoir des enfants à un jeune âge, de subir des complications à l'accouchement, et de faire l'objet de violences, en comparaison avec une fille issue d'un ménage à revenu élevé qui se marie après avoir atteint la majorité. Le sexe, l'âge, la catégorie sociale, l'identité ethnique et le lieu de résidence se recoupent souvent, aggravant et renforçant les désavantages et les privations.
4. La discrimination généralisée et les inégalités croissantes ne sont pas inévitables : les institutions, les politiques et les pratiques ont un rôle à jouer. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reflète la détermination récemment affichée par les États membres pour faire face aux inégalités interconnectées et à enrayer l'engrenage redoutable des discriminations et des désavantages. Le Programme 2030 reconnaît que les risques liés aux « inégalités [qui] se creusent dans les pays et d'un pays à l'autre », aux « énormes disparités en termes de perspectives, de richesse et de pouvoir », et aux « inégalités entre les sexes » persistantes représentent d'« immenses défis » que doit relever le monde actuel. Le cadre s'attaque à la question transversale des inégalités, la plaçant au centre d'objectifs de développement durables (ODD) particuliers, tels que l'ODD 10, lequel consiste à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, et l'ODD 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Le Programme 2030 est fermement ancré dans les principes des droits de l'homme, avec pour pierre angulaire celui de « ne laisser personne de côté » afin de veiller à ce que la priorité soit donnée aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables dans le cadre des efforts menés en faveur du développement durable.
5. Le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des organismes des Nations Unies a adopté une déclaration d'engagement en décembre 2015, obligeant les organisations membres du CCS à mettre la lutte contre les inégalités et les discriminations ainsi que la promesse de ne laisser personne de côté au centre de leurs cadres stratégiques, de leurs orientations générales et de leurs plans d'action mondiaux. Les nouvelles orientations 2017 du Plan-cadre des Nations

Unies pour l'aide au développement et le guide du Groupe des Nations Unies pour le développement, intitulé « Leaving No One Behind » (« ne laisser personne de côté »), à paraître, visent à donner aux équipes de pays des Nations Unies les moyens de mettre en œuvre ces engagements et de les guider dans cette tâche.

II. ENJEUX ET DÉFIS

6. Les inégalités de richesses et de revenus conduisent à des inégalités sociales en cascade, touchant aux logements, à l'énergie, à la connectivité, aux soins de santé, à l'éducation et aux avantages sociaux connexes. On voit là l'incidence significative des inégalités de richesses sur les disparités sociales. Par ailleurs, les disparités en matière d'avantages sociaux peuvent découler des discriminations sexistes, du racisme, du nativisme ou de la xénophobie – indépendamment du niveau de richesse. Dans les cas les plus graves, les inégalités de traitement et de richesse se renforcent mutuellement au cours du temps, contribuant à des disparités entre les populations et entre les nations à l'échelle macro-historique.

7. La nature intergénérationnelle des inégalités historiques suppose que la lutte contre les inégalités de ressources peut éliminer certains types d'inégalités assez rapidement pendant que d'autres restent enracinés. C'est la raison pour laquelle les spécialistes des politiques soulignent l'importance de se concentrer sur les ressources mais également sur les inégalités de chances et de résultats pour mesurer les progrès réalisés.

8. Les personnes subissent des inégalités de bien des façons. Elles peuvent avoir moins d'influence sur les décisions les concernant, ou être moins à même d'exercer leurs droits et de faire entendre leur voix. Elles peuvent faire l'objet de discriminations sur le marché du travail ou être moins enclines à se prémunir face aux blessures, maladies ou injustices. Elles peuvent être exclues des marchés et des services financiers et avoir accès à des services éducatifs, juridiques ou sanitaires de moindre qualité. Elles peuvent subir davantage les catastrophes naturelles ou être moins en mesure d'y échapper, et endurent différentes formes de chocs relatives aux moyens de subsistance. Elles peuvent disposer d'un accès restreint aux nouvelles technologies et être ainsi moins à même d'exploiter leur potentiel.

9. Le fait d'identifier et d'atteindre les groupes marginalisés, mais aussi d'élaborer et mettre en œuvre des politiques fondées sur les droits en vue de corriger les nombreuses privations subies, requiert des processus inclusifs et participatifs. Des données solides et opportunes – ventilées par sexe, par âge et par d'autres caractéristiques, telles que, par exemple, le niveau de revenu, l'emplacement géographique, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire et le handicap – s'avèrent nécessaires pour informer ces processus participatifs. Cependant, le manque de données et les tailles d'échantillon limitées au sein des ensembles de données existants compliquent considérablement la définition et le suivi du statut de ceux qui accusent le plus grand retard. Les investissements consacrés aux capacités statistiques nationales, en particulier dans les pays en développement, sont au cœur de cet effort.

10. Si des données sont nécessaires pour informer les prises de décisions et demander des comptes à ceux qui ont des responsabilités, la création d'une boucle de rétroaction positive nécessite un changement radical en matière de gouvernance démocratique. Des espaces sûrs et inclusifs doivent alors être affectés pour favoriser un débat public à l'occasion duquel les organisations de la société civile sont à même de participer à l'élaboration des priorités nationales et d'identifier ce qui fonctionne, de déterminer les lacunes existantes et de définir les mesures à prendre pour permettre des changements transformateurs.

11. Le remplacement des politiques, des lois et des normes sociales discriminatoires par celles fondées sur le droit constitue l'une des clés de voute de l'action publique. Les lois établissant des droits égaux entre les femmes et les hommes fournissent une base solide pour réclamer et assurer une égalité de fait. Cependant, rendre l'égalité tangible requiert plus qu'une simple réforme juridique. La traduction de l'égalité devant la loi en une égalité de résultats n'est pas automatique. Par exemple, même si des lois fondées sur l'égalité des sexes sont en vigueur, leur exécution et leur incidence positive peuvent être mises à mal par des [inégalités](#), des normes sociales discriminatoires et des pratiques coutumières néfastes, profondément ancrées. Les lois doivent se traduire en politiques et programmes ; elles doivent avant tout s'accompagner d'allocations budgétaires suffisantes pour garantir leur application. L'une des principales difficultés auxquelles font face les groupes marginalisés lorsque leurs droits fondamentaux sont violés en raison de services de faible qualité, d'un manque d'informations ou d'un comportement irrespectueux et abusif réside dans le nombre restreint de mécanismes permettant de faire la lumière sur ces violations et de demander réparation. Les Ombudsmans, les commissions des droits de l'homme, les forums de consommateurs, les associations de défense des droits des patients et autres institutions similaires peuvent jouer un rôle important pour combler ces lacunes.

12. Assurer des moyens de subsistance durables pour tous constitue une autre condition préalable essentielle à la lutte contre ces inégalités interdépendantes. Cependant, la croissance économique n'est pas une solution en soi : ces dernières décennies, de nombreux pays ont tenté tant bien que mal de créer des [emplois décents](#), pour aboutir in fine à des périodes de « croissance sans emploi ». Les difficultés de subsistance sont d'autant plus considérables à l'issue d'un conflit que les principales institutions permettant une gestion macro-économique efficace, notamment des marchés d'obligations opérationnels et des systèmes d'impôts progressifs, ont été atteintes, voire annihilées.

13. Lorsque la demande de travail augmente moins rapidement que l'offre, le niveau de chômage s'accroît, l'emploi informel se développe et d'autres formes de travail atypiques et non conventionnelles – telles que le travail à temps partiel involontaire – prolifèrent. La part réduite des emplois du secteur public sur l'ensemble du marché du travail renforce

cette tendance. Il en résulte une pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail. Cette situation est survenue alors que, dans de nombreuses régions du monde, la part des femmes sur le marché du travail augmente, et qu'un nombre disproportionné d'entre elles, en particulier des femmes issues de groupes marginalisés et à faible revenu, se retrouve sans emploi rémunéré, ou travaille au sein de l'économie informelle sans avoir accès à une protection sociale.

14. Des moyens de subsistance précaires et des revenus insuffisants sont à l'origine des crises alimentaires : si la population est affamée, c'est souvent parce que la nourriture est trop onéreuse et non parce qu'elle n'est pas disponible. Comme le montre l'étude « [Cost of a Plate of Food](#) » (coût d'une assiette de base) du Programme alimentaire mondial (PAM), dans les pays à faible revenu, l'achat d'ingrédients nécessaires à la préparation d'un seul repas peut absorber une part importante des revenus d'une personne ou d'un ménage. En cas de conflit ou de dépression économique, les achats de nourriture peuvent largement excéder les revenus. En outre, les [inégalités entre les sexes en matière de subsistance](#) (les femmes connaissant notamment des niveaux de revenus personnels inférieurs et un accès plus limité aux ressources productives y compris la terre, le crédit et les technologies) réduisent le pouvoir de négociation des femmes au sein du ménage et en dehors de celui-ci, diminuent leur capacité à contrôler les ressources du ménage, à renégocier les obligations domestiques non rémunérées et à quitter des partenaires violents.

15. Le temps consacré à un travail rémunéré doit être mis en rapport avec le temps nécessaire aux tâches quotidiennes relatives aux soins et à l'assistance aux personnes ; bien souvent, ce travail est non rémunéré, peu reconnu, sous-évalué et majoritairement attribué aux femmes. S'occuper des jeunes enfants pour leur assurer une nutrition, une socialisation et un développement cognitif adéquats a des implications socioéconomiques durables. Lorsque les infrastructures sociales – services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, soins de santé, services de garde d'enfants, transport, entre autres – sont hors de portée ou défaillantes, le comblement de ces lacunes (coûteux à la fois en temps et en énergie) échoit de façon disproportionnée aux femmes et aux filles. Si les femmes issues de familles plus fortunées peuvent déléguer (ou « sous-traiter ») certaines de ces tâches essentielles à des auxiliaires rétribués (p. ex., travailleurs domestiques rémunérés) cherchant un emploi rémunéré, il ne s'agit pas là d'une option envisageable pour de nombreuses femmes démunies. Les femmes issues de ménages à faible revenu doivent faire des concessions difficiles entre le fait de fournir des soins aux personnes à leur charge et celui de gagner un revenu pour maintenir leur famille à l'écart de la pauvreté.

16. Les investissements en faveur d'infrastructures sociales (p. ex. l'eau et l'assainissement, le transport), de services sociaux accessibles, abordables et de qualité (p. ex. la santé, y compris la santé reproductive, l'éducation et les services de soin) et les mesures de protection sociale (p. ex. les congés maternité payés, la sécurité de la vieillesse) sont des conditions préalables essentielles pour assurer des moyens de subsistance décents et réduire les inégalités. Des mesures ciblées et des services adaptés, intégrés au sein de politiques et programmes universels, sont le meilleur moyen d'atteindre les groupes les plus marginalisés. La santé sexuelle et reproductive en est un bon exemple : toutes les femmes et tous les jeunes doivent bénéficier d'un accès à des services de planification familiale exhaustifs, la réalisation de l'ensemble de leurs droits fondamentaux dépendant essentiellement de leur capacité à décider du nombre d'enfants souhaité et du calendrier des naissances. Cependant, dans le cadre de la prestation de services universels, un ciblage spécial et des mesures positives peuvent également être requis pour atteindre les groupes de femmes et de jeunes les plus marginalisés, par exemple des femmes autochtones, ou ceux et celles vivant dans des zones rurales reculées ou des taudis urbains. En ce qui concerne les projets d'infrastructure, des investissements suffisants adaptés aux besoins de communautés entières, dont les femmes et les filles, s'avèrent nécessaires. De nombreux plans de construction comportent de façon implicite un parti pris sexiste, les caractéristiques du projet ne prenant pas en compte les problématiques hommes-femmes. Par exemple, une école ne disposant pas d'eau potable ou d'installations d'assainissement appropriées est plus susceptible d'enregistrer une faible fréquentation des filles.

17. Les investissements dans des infrastructures, des services et des technologies appropriés demandent des niveaux de financement et de responsabilité démocratique adéquats pour veiller à ce que suffisamment de ressources soient mobilisées, investies et utilisées de façon à produire les résultats escomptés. La viabilité des différents instruments et stratégies de mobilisation des ressources varie selon les pays et les contextes. Les ressources à disposition des gouvernements pour la mise en œuvre du Programme 2030 ne sont ni définies ni fixées ; elles sont déterminées par les politiques fiscales, la coopération internationale, les décisions concernant le déficit budgétaire et la gestion de la dette, le commerce, la politique monétaire et les réglementations financières. Il existe donc une marge de manœuvre pour accroître les revenus issus de sources intérieures et extérieures. Le renforcement de l'imposition progressive, notamment en ce qui concerne les bénéfices des entreprises, les revenus personnels, les biens et l'héritage, ainsi que les ressources naturelles, et la consolidation de l'efficacité du recouvrement et de la mise en conformité constituent des stratégies efficaces pour la mobilisation de ressources domestiques.

18. Cette dernière fait cependant face à de nombreux défis, certains ayant notamment une dimension mondiale. La richesse détenue dans des paradis fiscaux, qui a considérablement augmenté depuis les années 1970, représente aujourd'hui plus de 10 % du produit intérieur brut mondial. En 2012, les ressources financières ayant quitté les pays émergents (en partie du fait de l'évasion fiscale et de la fuite de capitaux) étaient trois fois plus importantes que le montant d'aide entrant. Les paradis fiscaux à l'étranger constituent un problème mondial : en facilitant le blanchiment de capitaux et l'évasion fiscale, ils contribuent à d'importantes inégalités de richesse dans le monde, exigeant la mise en place de solutions à l'échelle planétaire.

19. Les débats relatifs à la mobilisation de ressources ne peuvent être dissociés des questions liées aux modalités de dépense des ressources extérieures et intérieures. Des mécanismes tels que la planification et la budgétisation participative tenant compte de la problématique hommes-femmes et les audits sociaux peuvent accroître la responsabilité et promouvoir une gestion équitable des ressources. Ces pratiques peuvent contribuer à une plus grande confiance entre l'État et les citoyens, à une meilleure mobilisation des ressources intérieures et à une utilisation plus équitable et efficace des fonds publics. Lorsque les décisions relatives aux [dépenses publiques](#) sont transparentes et justes, et lorsque les citoyens tirent réellement profit des services publics, ces derniers sont probablement plus enclins à contribuer à leur financement en payant des impôts et des taxes.

III. ENSEIGNEMENTS TIRÉS

20. Le Programme 2030 est fondé sur les droits de l'homme, mettant en avant son intention de « réaliser les droits de l'homme pour tous ». « La mise en œuvre du Programme devra être conforme aux droits et obligations des États selon le droit international », ce qui comprend de nombreuses obligations pour lutter contre les discriminations et les inégalités. Il souligne la responsabilité qui incombe à tous les États « de respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous », en vue d'« assurer l'égalité des chances » et de « réduire l'inégalité des résultats ».

21. En pratique, une [approche des politiques et des programmes fondée sur les droits de l'homme](#) devrait intégrer plusieurs caractéristiques clés, notamment : donner la priorité aux groupes les plus marginalisés et exclus ; viser à la réduction des disparités ; promouvoir la participation en tant que moyen et objectif ; reconnaître les personnes comme des acteurs clés de leur propre développement ; mettre l'accent sur les causes structurelles sous-jacentes de la pauvreté et des discriminations ; améliorer les mécanismes de responsabilité ; et renforcer la cohérence entre les normes internationales relatives aux droits de l'homme et les politiques et programmes économiques et de développement. Les exemples ci-après soulignent comment une approche fondée sur les droits de l'homme a été intégrée au travail des organismes des Nations Unies en vue de corriger les inégalités – notamment entre les sexes – et de garantir un développement durable pour tous.

Économies inclusives et protection sociale universelle

22. Un accès viable à des emplois générant un revenu suffisant et offrant des conditions de travail décentes est fondamental pour s'assurer que l'ensemble de la population se trouve sur un pied d'égalité. Aussi l'établissement de systèmes de protection sociale a son importance dans la lutte contre les inégalités interdépendantes. La mise en place d'économies inclusives qui répondent aux besoins des groupes les plus marginalisés nécessite une approche intégrée en matière d'élaboration de politiques économiques et sociales, intégrant la lutte contre les inégalités de chances et de ressources et contre les discriminations.

23. Il peut s'avérer particulièrement intéressant de prendre en compte les indicateurs définissant ceux qui accusent le plus grand retard. L'analyse des critères d'admissibilité aux services d'assistance sociale dans la région des Caraïbes a révélé un grave parti pris sexiste dans la conception des évaluations indirectes des ressources : les populations vulnérables se voyaient interdire un accès pourtant essentiel à la protection sociale. ONU Femmes et l'UNICEF ont fourni des recommandations sur la façon d'améliorer la prise en compte de la problématique hommes-femmes au sein des évaluations indirectes des ressources. Par conséquent, les échelles d'équivalences différenciées selon le sexe ont été éliminées et le poids attribué aux enfants a été revu à la hausse.

24. On dénombre 52 millions de [travailleurs domestiques](#) dans le monde, la plupart étant des femmes, et nombre d'entre eux étant issus de minorités raciales ou ethniques, disposant généralement d'un emploi instable. Ces travailleurs ont joué un rôle de premier plan dans les campagnes de plaidoyer visant à réclamer à l'Organisation internationale du Travail (OIT) la Convention n° 189 sur les travailleurs et travailleuses domestiques, ainsi que sa ratification et son application à l'échelle nationale. Au Brésil, les efforts de plaidoyer menés par la Fédération nationale des travailleurs domestiques, avec le soutien d'ONU Femmes, se sont avérés essentiels dans ce processus. Ils ont en outre conduit à l'élaboration de nouvelles lois et politiques visant à élargir l'étendue des droits du travail, notamment ceux relatifs aux heures de travail, à la rémunération des heures supplémentaires, à la sécurité, aux normes de santé et aux congés payés, pour 7 millions de travailleurs domestiques.

25. Le déploiement d'efforts communs coordonnés visant, de façon simultanée, à remédier aux privations multiples (économiques et sociales) est particulièrement efficace. À titre d'exemple, les inégalités sociales ainsi que les inégalités entre revenus urbains et ruraux étant de plus en plus marquées dans de nombreux pays, il faut porter une attention toute particulière aux revendications multisectorielles des femmes vivant en milieu rural. Ces besoins sont traités par le biais des travaux menés par la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), ONU Femmes et le PAM, par le biais du [programme conjoint des Nations Unies sur l'accélération des projets vers l'autonomisation économique des femmes](#) vivant en milieu rural en Éthiopie, au Guatemala, au Kirghizistan, au Libéria, au Népal, au Niger et au Rwanda. Des interventions échelonnées ont mis l'accent sur la promotion de l'égalité de participation des femmes dans les communautés rurales, améliorant leur accès aux marchés, aux connaissances et aux technologies pour une agriculture durable, et l'appui aux réformes juridiques. Cette approche à volets multiples produit des effets positifs. Le PNUD a en outre soutenu les coopératives et réseaux de femmes, lesquels permettent de relier ces dernières aux marchés et de leur fournir un accès à la protection sociale, notamment au Myanmar et en Inde.

26. Pour les populations vivant dans la pauvreté et subissant de multiples privations, participer à l'identification des problèmes et des politiques ou programmes correctifs est au cœur du processus de responsabilité. Par exemple, les personnes handicapées, qui représentent environ 15 % de la population mondiale, sont souvent confrontées à d'importantes violences sexuelles et violations de leurs droits en matière de procréation. L'initiative « WE DECIDE Youth and Women with Disabilities » (Nous décidons – les jeunes et les femmes handicapés) du FNUAP œuvre directement auprès des jeunes à l'élaboration de matériel accessible en matière de santé sexuelle et reproductive mais aussi de directives en faveur du renforcement des prestations de services. Le programme vise également à établir des données probantes et des connaissances en alimentant les statistiques sur le handicap et la santé sexuelle et reproductive, tout en menant des activités de plaidoyer auprès des gouvernements pour intégrer des questions sur le handicap dans leurs prochains recensements.

27. Dans le domaine de la santé, les approches intégrées sont tout aussi importantes, les programmes coordonnés impliquant de nombreux organismes des Nations Unies produisant des résultats optimaux – pour améliorer en même temps les indicateurs sur le fléau des maladies, les ressources humaines, les infrastructures et les produits de base, et le comportement humain, dans le cadre d'un engagement général en faveur de la couverture sanitaire universelle. Par exemple, l'UNOPS et l'UNICEF ont reconnu l'importance de disposer d'un nombre suffisant d'infrastructures en vue d'éliminer les inégalités et ont donné la priorité à la remise en état des équipements de santé dans les villes et les communautés à faible revenu, au Kenya, dans l'optique de réduire les taux élevés de mortalité maternelle. Outre la formation du personnel à l'utilisation et à l'entretien des nouveaux équipements, les organismes ont également fourni des panneaux solaires, lesquels garantissent une source d'électricité constante, offrant là un modèle intégré de services durables.

Localisation des plus défavorisés

28. Les investissements consacrés aux capacités statistiques nationales, en particulier dans les pays en développement, se situent au cœur des efforts de lutte contre les inégalités au sein des pays et d'un pays à l'autre. L'accent mis sur la ventilation des données dans le cadre du Programme 2030 a renforcé les investissements effectués par les gouvernements nationaux, ainsi que le soutien des organismes des Nations Unies, en faveur de la consolidation des systèmes de données nationaux. Il en ressort l'enseignement suivant : lorsque les inégalités peuvent être cartographiées et visualisées, elles incitent au changement. Malgré la lenteur des progrès réalisés, le nombre de gouvernements nationaux cartographiant leurs données en matière de santé et de développement s'accroît ; une situation qui encourage des efforts supplémentaires pour améliorer la couverture des données, leur qualité et leur fréquence. Néanmoins, davantage de ressources techniques, humaines et financières seront nécessaires pour s'assurer que l'ensemble des systèmes de données nationaux offre la capacité de visualiser les disparités, en particulier pour ce qui est des statistiques ventilées par sexe – lesquelles font l'objet d'un sous-investissement chronique.

29. Des données géospatiales de qualité et de nouvelles méthodes d'estimation offrent là de nouveaux outils de définition des inégalités et de redistribution des services nationaux pour améliorer les prestations de base. L'un des principaux enseignements à en tirer est le suivant : un plus grand nombre d'éléments peuvent être établis et ajustés grâce à des logiciels libres, réduisant considérablement les coûts et permettant aux gouvernements de bénéficier d'une plus grande indépendance dans l'entretien des systèmes. Les initiatives menées par les Nations Unies, telles que la Gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, viennent améliorer la qualité des données géospatiales dans un certain nombre de pays ; le partenariat du FNUAP concernant le réseau Geo-Referenced Infrastructure and Demographic Data for Development (Infrastructures géoréférencées et données démographiques pour le développement, GRID) encourage les gouvernements à générer et à utiliser les données géoréférencées pour cartographier les inégalités à l'échelon géographique le plus bas. Ces systèmes de données contribuent déjà à une distribution plus équitable des services de santé dans une grande variété de lieux, y compris, la distribution de lits à filet en Zambie, la couverture vaccinale au Nigéria, et des installations de soins obstétricaux d'urgence au Togo.

30. Des systèmes de données plus performants peuvent également identifier les personnes exposées à un risque de crise ou de dangers environnementaux dus au changement climatique, qui touche de façon disproportionnée les populations pauvres et renforce les inégalités. Le fait de révéler la distribution géographique de ceux exposés aux risques environnementaux vient étayer les nombreux efforts menés par les Nations Unies pour améliorer la prévention et la diminution des risques de catastrophe ; ces efforts peuvent être déployés dans un plus grand nombre de pays. Par exemple, avec le soutien du PNUD, des stratégies tenant compte de la problématique hommes-femmes visant à la réduction des catastrophes et à l'adaptation au changement climatique (ainsi qu'à l'atténuation de ses effets) ont été élaborées dans de nombreux pays. Elles intègrent notamment le soutien et la formation dans le cadre d'initiatives communautaires de gestion des risques de catastrophe avec les organisations locales.

Changement des normes sociales discriminatoires

31. Les normes sociales discriminatoires et les stéréotypes sexistes, qui justifient et renforcent les inégalités, peuvent entraver l'application des lois et des politiques progressistes en place, et empêcher tout changement. La lutte contre les normes sociales discriminatoires est essentielle aux efforts de correction des inégalités et d'élimination des pratiques discriminatoires, telles que la violence sexiste, les mutilations génitales féminines (MGF) et le mariage des enfants, précoce et forcé. Pour ce faire, il convient de travailler de diverses façons et à différents échelons, au lieu de mener des

interventions ponctuelles et indépendantes. Les programmes doivent engager les écoles, les communautés, les employeurs, la société civile, les médias, ainsi que les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans le processus de transformation.

32. Le FNUAP et l'UNICEF disposent tous deux de ces programmes conjoints, caractérisés par des approches intégrées : l'un, appliqué au sein de 17 pays, qui vise à [accélérer l'abandon des MGF](#), et l'autre, mis en œuvre dans 12 pays, qui vise à [accélérer les mesures en faveur de l'élimination du mariage des enfants](#). Les deux programmes ont ciblé une réforme des lois et des politiques, tout en œuvrant auprès des groupes communautaires locaux pour lutter contre les normes sociales préjudiciables. À ce jour, le programme conjoint de lutte contre les MGF a contribué à l'abandon de cette pratique néfaste dans plus de 21 700 communautés, englobant près de 32 millions de personnes. Parallèlement, le programme conjoint visant l'élimination du mariage des enfants a atteint 1,7 million de personnes, au moyen d'activités communautaires autour de la sensibilisation du public et du changement de comportement, accompagnées d'interventions multiples (telles que les dialogues communautaires, les médias, le théâtre populaire interactif, ainsi que des partenariats et des activités de plaidoyer avec les organisations confessionnelles, mais aussi les dirigeants religieux et traditionnels).

IV. CONCLUSION

33. L'analyse et les exemples présentés attestent des graves disparités existant au sein des pays et d'un pays à l'autre, à travers une variété de résultats relatifs aux ODD, et soulignent l'importance des approches intégrées et multidimensionnelles pour faire face à la complexité des inégalités profondément ancrées. Les inégalités entre les sexes sont conjuguées à d'autres inégalités, créant des disparités frappantes, lesquelles, à défaut d'être systématiquement résolues, entraveront les progrès réalisés dans le cadre du Programme 2030.

V. QUESTIONS À L'INTENTION DU CONSEIL

1. Quel rôle peuvent jouer les membres du Conseil d'administration dans l'accélération des actions et de la prise de responsabilités en matière de réduction des inégalités pour atteindre les ODD, en particulier l'ODD 5 et l'ODD 10 ?
2. Étant donné les difficultés et les possibilités en matière de lutte contre les inégalités, quelles mesures peuvent être prises pour produire des changements perceptibles dans le sens d'une plus grande égalité, en particulier en donnant la priorité aux droits des populations les plus pauvres et les plus marginalisées ?
3. Comment les réformes juridiques, les changements de normes sociales et les changements au sein des politiques sociales et économiques peuvent-ils s'unir pour lutter contre les importantes poches de pauvreté solidement implantées, dans lesquelles vivent les groupes les plus marginalisés ?
4. Comment les systèmes de données et de statistiques peuvent-ils davantage concourir à l'identification des personnes les plus exposées à la marginalisation ?
5. Comment les réussites des politiques (les « bonnes pratiques ») peuvent-elles être adaptées aux différents environnements culturels et socioéconomiques ainsi qu'à différentes régions ?
6. Comment les groupes sociaux marginalisés peuvent-ils participer activement à l'élaboration d'actions visant à la défense de leurs droits tout en demandant des comptes à ceux qui ont des responsabilités ?